

La lettre i-St@ge n°43- Janvier 2018.

i-St@ge

Votre
Partenaire

Formation



www.istage-formation.org

Les prochaines formations organisées avec le CNFPT...

Sécurité des spectacles- préparation à la licence d'entrepreneur.

Du 5 au 9 mars 2018, INSET de Nancy

Renseignements et inscriptions :

JeanMichel.BERLEMONT@cnfpt.fr

Techniques du son niv.1

Grande Couronne.

Du 19 au 23 mars 2018.

Renseignements et inscriptions :

Florence GILLARD. Florence.gillard@cnfpt.fr

Techniques des Eclairages niv.1

Grande Couronne.

Du 9 au 13 avril 2018.

Renseignements et inscriptions :

Florence GILLARD. Florence.gillard@cnfpt.fr



du 20 janvier
au 4 février dans
toute la France

15^e Edition 2018

LA SEMAINE DU SON

www.lasemaineduson.org

Une bonne année pour la formation professionnelle ??

La période de la fin de l'année est toujours propice à un bilan des mois écoulés et des perspectives pour les prochains...

Nous n'échapperons donc pas à la règle, en analysant les évolutions liées à la réforme de la formation professionnelle.

Les objectifs et les moyens de la réforme souhaitée par le gouvernement ont été détaillés dans le "Plan Investissement Compétences" présenté par le Premier Ministre en septembre dernier. L'accent est mis principalement sur l'organisation de formations pour deux catégories de la population, les jeunes « décrocheurs » et les chômeurs faiblement qualifiés. L'objectif est de faire revenir 300 000 personnes vers l'emploi à l'horizon 2022.

On ne peut que se féliciter de telles intentions, qui sont venues compléter, dans le programme électoral du futur Président de la République de l'importance « pour la population active, de se former tout au long de la vie pour monter en compétence et rester employable... de nouveaux métiers vont être en crise, vont se transformer. Il ne faut pas dire qu'il faut préserver les emplois d'hier, il faut dire (qu'il faut) réarmer (les salariés) pour traverser ces changements et les former pour aller vers de nouveaux métiers".

La labellisation des organismes de formation a comme objectif de permettre aux salariés de se former mieux, et de définir les critères de résultats (impact sur le retour à l'emploi, sur le salaire, sur les compétences réelles acquises...) pour toutes les formations. Nous avons satisfait cette obligation à l'Automne en faisant valider i-St@ge par le Datadock qui permet aux fonds de financement de s'assurer que nous remplissons bien nos missions de formation... En intégrant de nouvelles procédures de fonctionnement, nous avons aussi pu améliorer notre outil de travail au service de nos stagiaires. Nous vous souhaitons donc, et nous avec, une excellente année de formation...

Patrice Creveux.

www.istage-formation.org

<http://www.lasemaineduson.org/-le-programme>

i-St@ge et le Datadock...

Nous avons engagé la procédure au milieu de l'été et avons obtenu « notre » agrément début décembre !

La procédure s'appuie sur la loi du 5 mars 2014 qui a chargé les financeurs de la formation professionnelle du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 fixe les critères qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations ;
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Les financeurs ont travaillé collectivement au sein d'un GIE qui mutualise et met en œuvre des ressources, des méthodes et des moyens afin de faciliter l'application du décret par les organismes de formation. 21 indicateurs communs et partagés sont évalués sur le Datadock. Chaque indicateur est accompagné d'éléments de « preuves » que les organismes fournissent pour attester de leur conformité aux critères imposés par la loi. À partir de ces éléments, chaque OPCA procède au référencement des organismes de formation pour aboutir à la publication, depuis le 1er janvier 2017, de son catalogue de référence. Depuis janvier 2017, une formation doit, pour être financée, être réalisée par un organisme de formation référencé par le financeur. Autrement dit, il doit avoir répondu aux six critères de qualité définis par la loi du 5 mars 2014. C'est un gage de crédibilité tant pour les entreprises que pour les salariés bénéficiaires de formation.



Evènement...

Les **BIS 2018, Biennales Internationales du Spectacle** se dérouleront à la Cité des Congrès de Nantes les 17 et 18 janvier 2018. Plus de 60 ateliers concernant l'organisation des spectacles sont organisés sur les deux jours, notamment un Espace DD (pour... développement durable), où seront posées les questions de la prise en compte du concept « Développement Durable » dans le spectacle. Près de 160 exposants seront présents sur la partie « salon » et des spectacles organisés dans différents lieux de spectacle de l'agglomération nantaise permettront aux congressistes de bien finir leurs journées...

Informations : <http://www.bis2018.com>

Les travailleurs non salariés bénéficient désormais d'un compte personnel de formation.

Chaque travailleur non salarié dispose, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un compte personnel de formation (CPF). Il permet à son titulaire d'acquérir des heures de formation à mobiliser pendant sa vie professionnelle. Le CPF est ouvert à tous les travailleurs non salariés, notamment aux professionnels libéraux, ainsi qu'à leur conjoint collaborateur. Le travailleur non salarié conserve son compte tout au long de sa vie, le CPF fait partie du compte personnel d'activité. Ce dernier permet au travailleur non salarié d'acquérir des heures de formation lorsque, notamment, il est maître d'apprentissage ou qu'il exerce bénévolement des fonctions de direction dans une association. Pour consulter ses droits à formation, le travailleur indépendant doit créer un compte sur le site du compte personnel d'activité www.moncompteactivite.gouv.fr. Le CPF est crédité de 24 heures de formation par année d'activité dans la limite de 120 heures, puis de 12 heures par an pour atteindre, au maximum, 150 heures.

Politique culturelle...

La Ministre de la Culture a présenté fin novembre ses priorités 2018 dans la politique en faveur de la musique :

Doublage de la subvention au Bureau Export :

Le Bureau export de la musique française joue un rôle majeur dans le rayonnement à travers le monde des projets musicaux français, dans toutes les esthétiques. La subvention de l'Etat doublera et sera de 2,7 millions d'euros en 2018 avec comme mission à la filière de renforcer son soutien à l'export musical.

Prorogation du crédit d'impôt pour la production phonographique :

Les crédits d'impôt 2018 pour la musique seront de 15 millions d'euros (augmentation de plus de 4 M € par rapport à 2017) : le crédit d'impôt sur le spectacle musical d'une part, et le crédit d'impôt pour la production phonographique d'autre part, qui accompagne les talents émergents francophones.

Plan d'aide aux vidéo-clips musicaux par le CNC :

Un plan d'aide aux vidéo-clips va être mis en place par le CNC, à compter du 1er janvier 2018. Le vidéo-clip est devenu l'un des premiers supports de consommation musicale. Les aides du CNC vont être portées à 3 millions d'euros afin que l'offre française de vidéo-clips puisse être considérablement enrichie.

Création d'un « plan Chorale » :

Le ministère de la Culture travaille avec le ministère de l'Education nationale au développement d'un « plan Chorale », avec un objectif d'un établissement scolaire sur deux proposant une chorale à la fin 2018. Ce plan mobilisera le secteur association musical mais aussi les conservatoires, dont les soutiens seront portés à 20 Millions d'Euros.

Mesures pour un soutien renforcé aux établissements et aux acteurs qui portent une mission de service public

et permettent une meilleure visibilité de la musique dans toute sa diversité (opéras, centres de création musicale, festivals, ensembles musicaux, SMAC...).

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Disco_urs

Prochaines formations i-St@ge...

Découvrir Cubase.

1^{er} et 2 février 2018.

Prise de son « live » des instruments de musique.

7 au 9 février 2018..

Découverte des outils informatiques à l'usage des artistes.

5 au 9 mars 2018.

Rédiger le document unique d'un lieu de spectacle ou d'enseignement artistique.

8 et 9 mars 2018.

Composer en MAO

12 au 14 mars 2018.

Infos et inscriptions : contact@istage-formation.org

Une nouvelle formation au catalogue...

La multiplication des systèmes de sonorisation « Line Array » dans de nombreuses situations de spectacles a amené plusieurs anciens stagiaires à nous solliciter pour une formation dédiée à l'optimisation et aux réglages de ce type d'installation ; nous avons donc demandé à notre « spécialiste-maison », Bertrand PELLOQUIN, de préparer un contenu adapté ! Vous trouverez la fiche programme sur le site i-St@ge. Cette formation est optimale sur site, avec le système de sonorisation du stagiaire...

<http://www.istage-formation.org/audio-professionnel/calage-dun-systeme-line-array/>